



Bulletin de paie rectifié

Par Pammtz93

Bonjour,

Suite à un jugement rendu en 2019 m'opposant à mon ancienne société, celle ci avait été condamnée à me remettre mes bulletins de paie rectifiés, mon attestation Pôle emploi rectifiée, ainsi un rappel de salaire.

Je suis passée par plusieurs liquidations d'astreintes car mon ancien employeur ne me remettait pas les documents, ou bien ils étaient erronés.

La dernière procédure nous opposant était devant le juge de l'exécution, en effet, la saisie attribution de mon huissier sur le compte de la société de mon employeur était contestée par lui. Le juge a tranché en ma faveur. A la suite de quoi j'ai obtenu mon chèque et un bulletin de paie. Cela date de l'été 2021. Néanmoins le bulletin de paie portait la date du 01/11/2020, comme le précédent bulletin (qui était erroné), malgré que les rappels de salaire et liquidations d'astreintes étaient bons et avaient bien été ajoutés.

J'ai donc pensé que le bulletin n'était pas conforme au vu de sa date 01/11/2020, et de plus, le jugement indiquait que je devais recevoir "les bulletins de paie rectifiés" donc je pensais qu'il devait me remettre tout ceux de la période travaillée.

J'ai donc redemandé une liquidation d'astreinte à nouveau.

Mais apparemment je suis en tort car mon employeur se défend en expliquant qu'il a le droit de remettre un bulletin de paie unique. Mon avocat me déconseille de le mandater car d'après lui la situation est mauvaise pour moi... il me conseille de me défendre seule en expliquant qu'au vu du passif sur plusieurs années et de la mauvaise foi de mon ex employeur je demande finalement à clôturer l'affaire sans avoir à payer les frais d'avocat de mon adversaire correspondants à l'article 700.

Je suis très inquiète que la situation se retourne contre moi et je pense que mon ex employeur ne laissera rien passer afin de pouvoir récupérer de l'argent de ma part et en quelque sorte se rembourser ce qu'il m'avait remis jusqu'à présent...

Pouvez vous me confirmer ou non qu'il a le droit de me remettre un seul bulletin de paie ? Il parle de DSN dans ses conclusions, mais je ne comprends pas tout...

Merci d'avance